

COMMUNE DE VEREL-PRAGONDRAN

SAVOIE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 13 FEVRIER 2024

Pour information, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 a modifié les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, **le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations** de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et- ou publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

(La commune de Vérel-Pragondran étant une commune de moins de 3500 habitants, a fait le choix par délibération de continuer de faire ses publications par affichage, afin de toucher le plus large public possible, et notamment ceux qui n'ont pas accès facilement internet).

Le compte rendu est remplacé par le Procès-Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance. Le PV devra ensuite être arrêté en début de la séance du conseil municipal suivant. Et sera ensuite affiché dans la semaine qui suit son adoption.

<u>NUMERO DE DELIBERATION</u>	<u>OBJET</u>	<u>DECISION DU CONSEIL</u>
	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2023	Approuvé
1/2024	Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds Vert pour la rénovation de la salle polyvalente.	Approuvé
2/2024	Programme d'actions en forêt communale pour 2024	Approuvé
3/2024	Renouvellement d'engagement au certificat PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) pour la forêt communale	Approuvé
4/2024	Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel communal	Approuvé
5/2024	Autorisation de rembourser le maire de frais engagés pour l'achat d'une médaille du travail.	Approuvé (le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote)
6/2024	Convention entre la mutuelle communale Entrenous et la commune	Approuvé (5 POUR, 3 contre et 1 abstention)
7/2024	Demande de subvention pour l'achat de matériel complémentaire pour la nouvelle bibliothèque.	Approuvé

Affiché le 16 février 2024.

Le Maire, Jean-Pierre COENDOZ

